République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_053_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER
Représentés : Ronna CHALVET représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE, Manon LHOST représentée par Aude REUCHET, Valentin BESNIER représenté par Emilie MALEYSSON
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Margot PODGORNY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Elections sénatoriales: Désignation d'un délégué et trois suppléants

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de MALARCE-SUR-LA-THINES, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame FEUILLADE BRIERE Delphine, Maire

VU
- Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDERANT QUE
- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;
- La commune doit élire 1 délégué titulaire et 3 suppléants

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :
- Président : Madame FEUILLADE BRI
- Deux conseillers municipaux les plus

Date de transmission de l'acte: 05/06/2026
Date de reception de l'AR: 05/06/2026

007-210701470-DE_053_2026-DE
AGEDI

Monsieur GEVAUDAN Alain et Monsieur VERILHAC Emmanuel

- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Monsieur GINIER Olivier et Monsieur BESNIER Valentin

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

RESULTATS DES OPERATIONS ELECTORALES – DESIGNATION TITULAIRE

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Délégué titulaire :

- Madame FEUILLADE BRIERE Delphine élue au 1er tour(11 voix)

RESULTATS DES OPERATIONS ELECTORALES – DESIGNATION SUPPLEANTS - 1er tour

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Délégué suppléant :

- Mme PODGORNY Margot élue au 1er tour (8 voix)

RESULTATS DES OPERATIONS ELECTORALES – DESIGNATION SUPPLEANTS – 2nd tour

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Date de transmission de l'acte: 05/06/2026
Date de reception de l'AR: 05/06/2026

007-210701470-DE_053_2026-DE
AGEDI

Nombre de suffrages exprimés :11

Majorité absolue : 6

Délégués suppléants :

- M. GEVAUDAN Alain (10 voix)
- Mme MALEYSSON Emilie (1 voix)

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE des résultats des opérations électorales.
- PROCLAME élus :
    - Délégué titulaire :
        - Madame FEUILLADE BRIERE Delphine
    - Délégués suppléants :
        - Madame PODGORNY Margot
        - Monsieur GEVAUDAN Alain
        - Madame MALEYSSON Emilie
- DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Margot PODGORNY
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 05/06/2026
Date de reception de l'AR: 05/06/2026

007-210701470-DE_053_2026-DE
AGEDI